

A PROPOS DU CIMETIERE



L'année 2023 a vu la mise en place du constat d'abandon de 44 emplacements délaissés et identifiés suite à l'étude de la commission en charge du cimetière. Ce sont des sépultures en état d'abandon, sans descendance connue ou dont la concession n'a pas été renouvelée.

A la suite d'une signalisation individuelle permettant aux familles de se manifester auprès de la Mairie, et selon la loi, le constat d'abandon a été affiché aux portes du cimetière à partir de mars 2023, durant 3 périodes de 15 jours consécutifs.

Un délai d'un an a commencé à courir à partir de la date d'expiration de l'affichage du PV d'abandon, soit juillet 2024. Ce délai permet aux familles, ne s'étant pas signalées, de revenir sur l'abandon de la sépulture.

L'aménagement du nouvel espace « colombarium/cavurne/jardin du souvenir » se précise et les travaux débiteront avec le remplacement de la haie côté route par la prolongation de la clôture bois déjà présente, nous permettant de gagner une surface appréciable.

Dans la perspective de tous ces changements, nous avons doté le cimetière d'un règlement pour une meilleure gestion. Il est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Les tarifs des diverses concessions ont été réactualisés, ce qui n'avait pas été fait depuis de nombreuses années et vous les retrouverez dans le chapitre « tarifs communaux » à la fin de votre bulletin.